

**SAINT-CYPRIEN**  
de Napierville



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-15-2023

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Le Règlement numéro URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 7 mars 2024, soit à la date de la notification de l'avis de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le confirmant. Le conseil régional a également adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 13 mars 2024 à 19h00, le document sur la nature des modifications (DNM) après l'entrée en vigueur du règlement numéro URB-205-15-2023.

Le Règlement numéro URB-205-15-2023 modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR / URB-205) de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et vise à autoriser des usages commerciaux dans cinq îlots déstructurés et à modifier des dispositions relatives à certains usages, aux demandes d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole, aux conditions pour la délivrance de permis de construction en zone agricole permanente ainsi qu'à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

La Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville procédera, tel que prévu par la *Loi*, à l'adoption d'un règlement de concordance dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement de la M.R.C. afin de tenir compte de la modification du schéma.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité [www.st-cypriendenapierville.com](http://www.st-cypriendenapierville.com) dans la section des *Règlements municipaux* ainsi que sur le site internet de la M.R.C. au [www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca). Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 3<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

Je, soussignée, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 3<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

**Nancy Corriveau**  
Directrice générale & greffière-trésorière